

**Note du CIRANO basée sur un rapport écrit par Nicholas-James Clavet,
Jean-Yves Duclos, Bernard Fortin, Steeve Marchand, avril 2015**

Dans son budget 2012, le gouvernement fédéral a annoncé son intention de hausser l'âge d'admissibilité aux prestations de Sécurité de la vieillesse (SV) et de Supplément de revenu garanti (SRG) de 65 à 67 ans. À partir de 2023, l'âge d'admissibilité aux prestations de SV et de SRG serait repoussé de 4 mois annuellement pour atteindre 67 ans en 2030. La présente note analyse les effets que cette hausse pourrait avoir sur les finances publiques fédérales et provinciales ainsi que sur la pauvreté chez les aînés.

Le Bureau de l'actuaire en chef (BAC) utilise les prévisions démographiques et extrapole les tendances passées pour prédire l'effet du report de l'âge d'admissibilité aux prestations de SV et de SRG au cours des prochaines décennies. Le présent document vise à alimenter l'information existante en recourant à une approche microéconomique permettant d'évaluer l'incidence directe et indirecte de la réforme sur les finances publiques et sur le revenu des ménages.

Les calculs sont effectués selon le modèle de microsimulation dynamique de la Chaire de recherche Industrielle Alliance sur les enjeux économiques des changements démographiques (voir www.cedia.ca). Les modèles de microsimulation dynamique sont utilisés dans de nombreux pays pour prédire la répartition des revenus sur des horizons longs, en fonction des caractéristiques changeantes des ménages.

Le modèle simule l'évolution démographique, économique et fiscale en ce qui a trait à la population du Québec jusqu'en 2030. Le modèle peut aussi prédire l'incidence à long terme des réformes en matière de fiscalité, compte tenu des changements démographiques prévus et l'évolution de la répartition des revenus, l'impôt sur le revenu des particuliers et les transferts sociaux.

Le modèle de microsimulation dynamique permet de prédire les effets de la réforme des prestations de SV annoncée par le gouvernement du Canada sur les finances publiques fédérales et provinciales.

Il tient simultanément compte des changements démographiques prédits, de la répartition des revenus, de l'impôt sur le revenu et des transferts sociaux. Il permet donc d'évaluer, en plus de l'incidence directe de la réforme (baisses des prestations de SV et de SRG), les effets de la réforme sur les revenus et les impôts des particuliers, ainsi que sur les transferts sociaux provinciaux et fédéraux.

D'ici à ce que la politique soit entièrement mise en œuvre (soit en 2030), cette hausse de l'âge d'admissibilité augmentera les revenus nets du gouvernement fédéral de 7,1 milliards de dollars par année (en dollars constants de 2014). Elle aura toutefois réduit les revenus nets provinciaux de 638 millions de dollars. En supposant constants les comportements d'offre de travail et d'épargne, ce report ferait aussi passer le pourcentage des personnes âgées de 65 et 66 ans à faible revenu de 6 % à 17 % (soit une augmentation de 100 000 aînés à faible revenu dans ce groupe d'âges) et serait des plus néfastes pour les aînés à faible revenu et pour les femmes. D'autres options de réforme au programme de Sécurité de la vieillesse permettraient d'atteindre les mêmes résultats sur les finances publiques tout en évitant des répercussions aussi importantes sur les aînés à faible revenu.

L'étude intégrale (en anglais) peut être consultée sur le site Web du CIRANO à l'adresse :

<http://www.cirano.qc.ca/pdf/publication/2015s-11.pdf>